

Julie est ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) dans une école maternelle. Au cours de la récréation du matin, Jade, 3 ans, tombe et se blesse au genou. Julie rassure la petite fille en pleurs, la conduit dans la salle des maîtres et prend en charge le soin de la plaie au genou.



**ANALYSE DE LA
SITUATION DE
TRAVAIL**

1. Observer et décrire avec précision la situation de travail. Exemples de méthodes pouvant être utilisées : 5M (Main d'œuvre, Milieu, Méthode, Matériel, Matière), ITMaMi (Individus, Tâches, Matériel, Milieu)...
2. Identifier les dangers spécifiques à la situation de travail.

**DEMARCHE DE
PREVENTION DU
RISQUE
BIOLOGIQUE**

3. Identifier la (les) situation(s) exposante(s) au danger.
4. Identifier le (les) évènement(s) déclencheur(s).
5. Repérer dans la chaîne de transmission : agent(s) biologique(s) et réservoir(s), voie(s) d'exposition.
6. Lister le (les) dommage(s) possible(s).
7. Proposer des mesures de prévention : intrinsèque, collective, individuelle, instruction / information / formation.

ANALYSE GLOBALE DE LA SITUATION DE TRAVAIL

<p>Description de la situation de travail (5M)</p>	<p>Main d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Julie, ATSEM <p>Milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salle des maîtres de l'école maternelle <p>Méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole de soin du genou <ul style="list-style-type: none"> ▫ lavage à l'eau savonneuse ▫ application d'une solution antiseptique ▫ pose d'un pansement adhésif stérile <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gaze imprégnée d'une solution antiseptique ▪ Tenue professionnelle de l'ATSEM : <ul style="list-style-type: none"> ▫ présence de bijoux sur les mains ▫ absence de gants ▫ absence de blouse <p>Matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sang de la plaie du genou blessé de Jade
<p>Identification des dangers spécifiques de la situation de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Danger biologique : agents biologiques pathogènes potentiellement présents dans le sang de Jade

DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE BIOLOGIQUE

<p>Identification de la (des) situation(s) exposante(s) au danger</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du soin de la plaie du genou de Jade
<p>Identification du (des) évènement(s) déclencheur(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact direct des mains nues non protégées avec le sang de la plaie du genou de Jade
<p>Repérage dans la chaîne de transmission</p>	<p>Agents :</p> <p>Rares chez les enfants ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ VIH (Sida) (agent biologique de groupe 3) ▪ VHB (Hépatite B) (agent biologique de groupe 3) ▪ ... <p>Réservoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sang de Jade <p>Voie d'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Voie cutané-muqueuse
<p>Identification du (des) dommage(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sida ▪ Hépatite B

Proposition de mesures de prévention

Prévention intrinsèque :

- Utilisation d'un enrobé mou pour le sol de la cour de récréation qui limite la gravité des blessures

Protection collective :

- Utilisation de lingettes antiseptiques à usage unique pour le soin de la plaie
- Gestion des déchets contaminés (lingettes souillées) éliminés avec les déchets ménagers
- Nettoyage et désinfection du poste de soin
- Nettoyage et désinfection du sol en local

Protection individuelle :

- Utilisation de gants à usage unique pour la prévention des risques biologiques
- Lavage des mains

Instruction / Information / Formation :

- Formation du personnel à la démarche de prévention des risques biologiques
- Mise à disposition et respect des protocoles à suivre en cas d'exposition

	FICHE OUTIL – REGLEMENTATION INTERVENTION du SST	N° : 1	
	CONSTITUTION DE LA TROUSSE DE SECOURS		Version : 01.04.15 Date : 9/04/2015

DEFINITION

L'article R 4224-14 du code du travail stipule que « les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premier secours adapté à la nature des risques et facilement accessible ».
La trousse de secours entre dans la définition du « matériel de premier secours ».

CONTEXTE D'UTILISATION / D'APPLICATION

A la survenue d'un incident ou accident, lors de l'intervention d'un salarié portant secours (SST ou non) dans son entreprise.
Cependant, il est conseillé que le contenu de la trousse de secours tienne compte de la formation de la personne qui l'utilisera.

Il n'existe pas de liste type pour la composition de la trousse de secours.

L'employeur doit définir, **dans tous les cas**, le contenu de cette dernière après avoir sollicité l'avis du médecin du travail (Article R 4224-16 : conseiller de l'employeur au niveau de l'organisation des secours).

La formation de sauveteur secouriste du travail permet au SST d'utiliser le matériel d'une trousse de secours tel que présenté dans l'exemple ci-dessous.

Exemple de trousse de secours pouvant être mis à disposition des SST (sous la responsabilité de l'employeur) :

Protection du risque biologique du SST lui-même :

- Gants en vinyle non stériles à usage unique
- Gel hydroalcoolique (dosette ou flacon)
- Masque de protection pour le bouche à bouche

Matériel de soins :

Pour la prise en charge d'une plaie :

- Savon liquide (dosette ou flacon)
- Antiseptique
- Sachets de compresses stériles
- Pansements adhésifs sous emballage
- Rouleau de sparadrap hypoallergénique
- Pansements préformés pour doigts
- Filets tubulaires
- Bandes extensibles
- Paire de ciseaux à bout rond permettant de découper les pansements et bandages, voire les vêtements
- Poches plastiques réservées spécifiquement aux déchets d'activité de soins
- Champs de soins non stériles

Pour la prise en charge d'un saignement abondant :

- Bande élastique avec des compresses
- Coussin hémostatique d'urgence

Autres éléments :

- Un nécessaire pour membre sectionné
- Une pince à écharde
- Une écharpe triangulaire
- Une compresse de gel d'eau

Cette liste est donnée à titre indicatif. Le médecin du travail en valide le contenu détaillé. Il est conseillé que cette validation fasse l'objet d'un protocole écrit (notamment en cas de présence d'éléments tels que médicaments, seringues, etc).

Le SST présent dans l'entreprise, doit être informé du contenu et de la localisation de cette trousse de secours et de toute nouvelle modification. Une procédure de contrôle est à définir afin de remplacer les produits périmés.